



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de règlement 669-2024 modifiant le règlement de zonage 560-2017

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 669-2024 modifiant le règlement de zonage 560-2017, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 11 novembre 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement 669-2024 visant à modifier le règlement de zonage 560-2017.
 - 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donc donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 25 novembre 2024 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
 - 3- En résumé, le projet de règlement 669-2024 vise à :
 - Modifier la superficie maximale au sol des bâtiments accessoires pour les usages autres que résidentiels, qui sera de 10% de celle de la superficie du terrain sans excéder celle du bâtiment principal;
 - Limiter certains usages agricoles dans les zones RE-12 et RE-14, notamment l'élevage des animaux;
 - D'autoriser la classe d'usage A2 dans la zone RE-12.
 - 4- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci peuvent le faire.
 - 5- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ces projets de règlement, peuvent aussi adresser leurs commentaires par écrit au conseil, du 13 au 19 novembre 2024, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :
- Pierre Dionne**
Directeur général et greffier-trésorier
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0
ou par courriel à l'adresse suivante : direction@miltonqc.ca
- 6- Le projet de règlement 669-2024 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
 - 7- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 112 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca/>, à la section « Municipalité-Règlements municipaux, Projets de règlements ».**
 - 8- À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le second projet de règlement 669-2024, dont les dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 12^{ième} jour du mois de novembre 2024.


Pierre Dionne,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, et en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 12 novembre 2024, entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 12^{ième} jour du mois de novembre 2024.


Pierre Dionne,
Directeur général et secrétaire-trésorier